

# **Proxi-Park SAS**

Société par action simplifiées ; Siège social situé au

8 Route de Gauchoux

44860 Saint Aignan de Grand lieu

RCS Nantes, Siret : 837 882 8020 0015

Site internet : <http://www.proxi-park.fr/>

Tél. : 07.63.55.89.26

Le site de réservation en ligne <http://www.proxi-park.fr/>, géré par la société 123Park+HelloApp offre au client la possibilité de réserver en ligne une place de parking près de l'aéroport Nantes Atlantique.

Proxi-Park propose un service de stationnement de véhicules sur son site situé à l'adresse ci-dessous

2 Route de l'Aérodrome

44860 Saint Aignan de Grand lieu

et sécurisé 24h/24 et 7jours/7 par vidéo surveillance. Nous proposons également un service de navette depuis notre parking vers l'aéroport de Nantes Atlantique ainsi qu'un service d'entretien et de lavage de véhicule.

## **Sommaire :**

Article 1 - Conditions d'utilisation

Article 2 - Réservation

Article 3 - Horaires

Article 4 - Tarifs, mode de paiement

Article 5 - Annulation, modification, remboursement, dépassement de durée.

Article 6 - Responsabilité

Article 7 - Réclamation

Article 8 - Collecte des données personnelles

Article 9 - Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Les présentes conditions s'appliquent dans toute relation contractuelle conclue en ligne via le site <http://www.proxi-park.fr/>, par téléphone ou sur site et à tout utilisateur dans le cadre des offres commerciales proposées.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de toutes les caractéristiques et modalités des prestations proposées, notamment du prix de ces prestations et des présentes conditions générales de vente qui s'appliquent à toute réservation.

La confirmation de toute réservation, qui donne lieu à la conclusion d'un contrat, entraîne de la part du client son acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

## **Article 1 - Condition d'utilisation**

Le service de stationnement de véhicule associé au service de transport par navettes proposé par Proxi-Park est accessible uniquement sur réservation. Préalablement à la souscription du service de stationnement, le client doit prendre connaissance et accepter dans leur intégralité les conditions générales de vente. Le fait de souscrire au service de stationnement implique expressément l'acceptation des conditions générales de vente.

Le véhicule est stationné à ciel ouvert, dans l'enceinte de notre parking clos, à l'emplacement décidé par Proxi-Park en fonction de la disponibilité des places et de la date de reprise du véhicule. Nous organisons notre parking pour optimiser au mieux notre fonctionnement.

Les véhicules d'un gabarit supérieur ou égal à 1,80m de haut tels que les utilitaires, camping-cars, véhicules 7 ou 8 places et plus ne sont pas acceptés. Seuls les véhicules de tourisme sont acceptés sur notre parking. Nous refuserons les véhicules non conformes dans la mesure où ils occupent une place plus importante qu'un véhicule standard. Proxi-Park se réserve le droit de refuser la prise en charge d'un véhicule hors gabarit qui serait de dimension non acceptée. Il est clair que le client sait que son véhicule doit être d'un gabarit de type véhicule de tourisme d'autant plus qu'il doit cocher la case véhicule de taille inférieure à 1,80m. (VL standard hauteur inférieure à 1,80m (auto-moto) Véhicules plus haut et > 6 places NON ACCEPTÉS).

Au-delà de 2 passagers dans le véhicule, le client s'engage à déposer les personnes supplémentaires au terminal de l'aéroport avant d'apporter son véhicule au parking de Proxi-Park.

Au retour, si le nombre de personnes à ramener excède le nombre de places disponibles dans la navette, nous ne prendrons que les chauffeurs (gains de temps pour vous). A défaut, les clients attendront le retour de la navette (environ 10 minutes minimum).

Le client souscripteur du contrat autorise le personnel à conduire le véhicule déposé sur l'aire d'entrepôt et averti le personnel si le véhicule demande une utilisation particulière : code anti-effraction, antivol, véhicule aménagé PMR, etc...

Le client confie au personnel de la société de Proxi-Park la clef/carte du véhicule uniquement. Il doit garder avec lui les autres clefs (maison, entreprise, garage...) et ne doit pas non plus les laisser dans son véhicule. Nous nous dégageons de la responsabilité en cas de vol ou pertes des autres clés que celle du véhicule.

Dans le cas où le client ne souhaite pas laisser la clé/carte du véhicule la société de Proxi-Park se réserve le droit de refuser le stationnement du véhicule, le cas échéant aucun remboursement ne pourra être réclamé par le client.

Le client s'engage à ne laisser aucun élément dangereux à l'intérieur du véhicule : arme, produits dangereux ; d'animal ou tout élément ostentatoire.

Le client s'engage à ne laisser aucun objet de valeur dans son véhicule, papiers du véhicule ou tout autre document de valeur ou engendrant des conséquences en cas de vol. Nous nous dégageons de tout vol de ce type de documents ou d'objets car il est de votre responsabilité de ne pas les laisser dans votre véhicule. Cela y compris en cas d'assurance état des lieux.

Le service de nettoyage des véhicules est une prestation à commander lors de la réservation. Le nettoyage extérieur s'effectue à la main avec un passage de la carrosserie au jet haut pression, le nettoyage intérieur consiste à un passage de l'aspirateur, nettoyage et traitement des plastiques.

Nous avons un service de navette aller de notre parking vers votre terminal de départ à l'aéroport Nantes Atlantique et un service de navette retour de votre terminal de retour de Nantes Atlantique vers notre parking. Ce service vous est proposé gratuitement.

## **Article 2 - Réservation**

Les emplacements de stationnement et les places dans la navette sont limités, les réservations sont de fait obligatoire.

Les réservations s'effectuent via notre site Internet en remplissant le formulaire dans la partie réservation ou par téléphone au 07.63.55.89.26 pour une assistance.

Après remplissage de votre formulaire vous serez redirigé sur une page de paiement en ligne sécurisé permettra de réceptionner par courriel votre facture. Cette facture vous permet d'imprimer des tickets. Si vous ne le faites pas, vous pouvez imprimer votre facture qui contient un QR Code permettant de vous identifier. Vous pouvez aussi télécharger votre passbook (pour stocker votre ticket dans votre smartphone, sous réserve de compatibilité).

## **Article 3 - Horaires**

Le client réserve directement par internet, il est invité à indiquer un horaire de rendez-vous sur notre parking correspondant à 30 minutes avant l'heure du début d'enregistrement (ne pas confondre avec l'embarquement).

Il appartient au client de se présenter suffisamment tôt pour effectuer la prise en charge du véhicule. Proxi-Park invite le client à prendre en compte la durée du trajet entre son lieu de départ et notre parking et à tenir compte des aléas des conditions de circulation notamment aux heures d'embauches et débauches.

Proxi-Park garantit un départ de navette de son site de parking vers l'aéroport Nantes Atlantique aux heures renseignées par le client lors de sa réservation et après la prise en charge de son véhicule.

Au retour, le client prévient de son arrivée par téléphone au numéro indiqué à la prise en charge et ce, seulement après avoir récupéré l'ensemble de ses bagages et passé le service des douanes.

En fonction de l'heure d'arrivée du vol communiqué par le client à la réservation, ou lors de sa prise en charge à son départ ou enfin durant son voyage, Proxi-Park met tout en œuvre pour réduire le temps d'attente du client à sa sortie du terminal et le retour sur son site.

C'est pourquoi, le client est tenu de communiquer le numéro de vol retour et l'heure d'arrivée prévue. Dans le cas contraire, Proxi-Park ne peut absolument être responsable de tout retard ou attente.

En cas de changement de vol non averti ou au-delà de 45 minutes de retard, nous nous réservons la possibilité de ne prendre en charge que le chauffeur du véhicule. Cette mesure vise à ne pas pénaliser les autres clients attendus.

Le service de navette partagée fonctionne de l'aire de stationnement vers l'aéroport Nantes Atlantique et de l'aéroport de Nantes Atlantique vers le parking. Nous accueillons les clients aux heures mentionnées lors de leur réservation. Merci de bien renseigner ces horaires pour notre organisation et notamment pour les arrivées au parking entre minuit et 4 heures du matin afin de vous servir au mieux.

#### **Article 4 - Tarifs, mode de paiement**

Les tarifs en vigueur sont accessibles directement à l'adresse suivante :

<http://www.proxi-park.fr/>

Toute journée entamée est due.

Un minimum forfaitaire de 1 jour (24h) de stationnement est appliqué.

Proxi-Park se réserve le droit de mettre un terme à ses promotions à tout moment au cours de la période de promotion à sa seule discrétion ou d'apporter des modifications aux promotions à tout moment à sa seule discrétion sans en informer les clients. Les tarifs en vigueur sont mentionnés sur la page de tarif et la simulation d'une réservation donne le prix applicable à l'instant.

Les tarifs sont forfaitaires et incluent le stationnement sur le site de Proxi-Park et le transport aller-retour par navette partagée entre notre parking et l'aéroport Nantes Atlantique. Le fait de ne pas utiliser toute ou une partie de la prestation de transport ne donne lieu à aucune remise ni aucun remboursement.

Toute navette supplémentaire non programmées liée à la représentation du client et son véhicule (vol annulé/erreur liée au client) sera facturée 10€.

Dans le cas où le client souhaite récupérer son véhicule durant séjour et donc bénéficier à nouveau de la navette partagée aller/retour et de la prise en charge de son véhicule un forfait de 15€ sera facturé.

Le paiement s'effectue à la réservation dès que vous validez les conditions générales de ventes (lues et donc acceptées au préalable). Votre paiement s'effectue par carte de crédit via notre partenaire Crédit-Mutuel et leur système de paiement sécurisé Monetico. Dès réception de votre paiement par notre banque, votre réservation sera définitive et vous recevrez un mail de confirmation avec tous les renseignements nécessaires à votre réservation.

Si vous ne disposez pas de carte de crédit merci de prendre contact avec notre service client. Le paiement pourra être possible par chèque mais celui-ci devra être en notre possession 3 semaines avant votre départ (délai de rejet en cas de compte non approvisionné par le client).

Le paiement s'effectue par carte bancaire en ligne via Monetico-paiement. Il est entièrement sécurisé sur notre site grâce au système de paiement en ligne de notre banque et partenaire Crédit-Mutuel et leur système de paiement sécurisé Monetico. Cette solution de paiement (de haut niveau de sécurité) est certifiée PCI/DSS de niveau 1 (le niveau de sécurité le plus élevé pour payer en ligne). Les données de cartes bancaires que vous entrez sont cryptées. De plus, elles ne sont traitées que par Monetico et ne sont jamais en notre possession. Lorsque vous tapez votre numéro de carte pour faire vos achats sur notre site c'est, en réalité, à Monetico que vous les transmettez.

Lorsque vous entrez vos données de carte bancaire, vous êtes sur une page utilisant une connexion sécurisée SSL. Vous pouvez vérifier cela en contrôlant que l'URL est bien en https, ou qu'un cadenas est bien présent dans votre barre d'adresse (preuve que les données ne circulent pas en clair sur internet). Proxi-Park n'aura donc pas accès à vos numéros ou codes de cartes.

Pour d'avantages d'information sur la sécurité, voici un lien vers notre partenaire Monetico sur cette page.

<https://www.monetico-paiement.fr/fr/securiser-transactions/3d-secure.html/>

Les prix des réservations sont modifiables à tout moment. C'est celui qui est appliqué au moment de la réservation qui est valide.

### **Article 5 - Annulation, modification, avoir, dépassement de durée.**

Aucune annulation possible sauf si souscription à l'assurance annulation. Cette option est disponible lors de votre réservation et pour un coût de 10euros (non remboursable, de même que les frais de réservation de 1,80€ qui sont conservés en cas d'avoir. Seule la réservation du parking et des autres prestations sont remboursées).

Dans ce cas, seule l'annulation ou une demande de modification 24 heures avant votre départ, faite par courriel via notre site, pourra faire l'objet d'une modification ou d'un avoir de votre réservation. Les demandes d'annulation ou de modification faites par téléphone ne seront pas prises en compte, vous pouvez néanmoins prendre contact pour vérifier la réception de votre mail afin d'être sûr que nous l'avons bien reçu. Merci de patienter un maximum de 15 jours pour le traitement de votre demande.

L'objectif de cette assurance annulation est de vous permettre d'obtenir un avoir de votre réservation en cas d'annulation de votre vol lié à un incident indépendant de votre volonté (intempérie, destination fermée, aéroport inaccessible, grève, problème de santé empêchant votre voyage...accident en tout genre).

Veillez noter que l'annulation pour profiter d'une promotion en cours sur notre site que vous auriez manquée ou qui serait apparue entre votre achat et votre venue sur notre parking n'est pas acceptée. Si vous annulez pour réserver à nouveau (et profiter d'un avantage financier), nous n'accepterons pas cette nouvelle réservation.

A noter que cette assurance ne pourra pas s'appliquer si la prestation a été partiellement utilisée. Ainsi, le client ne pourra pas demander en cas de modification de l'heure de retour ou en cas de retour anticipé. Il pourra bénéficier d'un avoir sur un prochain parking.

Des frais de traitement d'un montant de 15€TTC en cas de retour anticipé seront retenus pour déplacements non prévus des véhicules se trouvant devant celui en retour anticipé du fait que le stockage des automobiles sur le parking est organisé de manière optimisée par rapport aux dates de retours prévus validés lors de la réservation et contrôlé lors de l'arrivée (dernières voitures sorties en dernier).

La différence entre ces frais et le montant non consommé prorata-temporis donnera lieu à un avoir dont l'utilisation sera non limitée dans le temps et transmissible à un tiers si souhaité (code à usage unique).

A noter que si la différence est au désavantage du client (frais supérieurs au montant non consommé), cette somme ne lui sera pas réclamée.

En cas de dépassement de durée de stationnement de votre véhicule sur notre parking, le supplément appliqué par tranche de 24 heures est de 8€ TTC.

### **Article 6 - Responsabilité**

Proxi-Park s'engage à prendre en charge les dégâts occasionnés sur la carrosserie du véhicule du client pendant le stationnement sur notre parking à condition qu'un état des lieux descriptif ait été

réalisé à la prise en charge du véhicule, que le dégât soit constaté par un membre du personnel de Proxi-Park et qu'il soit fait un état descriptif contradictoire et ce, avant que le client ne quitte l'aire de stationnement. A noter cependant que les impacts, traces ou rayures de la taille d'une pièce de 2€ ou moins ne sont pas concernés car ils sont difficilement perceptibles lors d'un état des lieux notamment la nuit. Aucune réclamation ne pourra donc être faite pour ce type de dégât.

L'option état des lieux correspond à une option dans votre réservation vous permettant de souscrire pour 12 euros supplémentaires à cette possibilité. Sans cette souscription, aucune demande de prise en charge ne pourra être acceptée.

Malgré cette souscription et dans le cas où un état descriptif n'aurait pas été réalisé à la prise en charge du véhicule, signé par le client, Proxi-Park décline toute responsabilité quant aux éventuels dégâts. En effet, il incombe au client de se présenter suffisamment tôt pour effectuer cet état des lieux descriptif avec un membre du personnel et respecter l'horaire de rendez-vous pris pour le départ de la navette. Dans la mesure où il a fait l'achat de cette option, il doit demander son application si elle ne lui est pas proposée par erreur/omission du personnel en poste.

En cas d'orage, d'inondation, de grêle ou de quelconque évènement climatique extraordinaire (directs ou indirects), l'assurance proposée ici ne pourra pas s'appliquer malgré les dégâts occasionnés intérieurs ou extérieurs au véhicule. De même tout dégât causé relevant de l'action

directe ou indirecte d'un animal sauvage quel qu'il soit ne pourra donner lieu à réparation/ remboursement ou prise en charge de la part du parking y compris avec l'assurance souscrite.

Sans souscription à cette option pour votre véhicule lors de votre réservation et malgré un état descriptif réalisé à la prise en charge, aucune réclamation ne pourra être demandée. En effet, Proxi-Park se dégage de toute responsabilité relative aux dégâts de toute nature pouvant survenir durant la durée de stationnement sur notre parking, ainsi que de toutes responsabilités relatives aux vols d'effets personnels ou éléments du véhicule, aux impacts, rayures, etc.

Proxi-Park SAS ne pourra être tenue pour responsable si un client venait à manquer son vol à cause des embouteillages, accident, panne ou tout autre incident s'étant produit sur le trajet reliant le parking Proxi-Park à l'aéroport de Nantes Atlantique.

Proxi-Park décline toute responsabilité en cas de «car jacking», «home jacking», tempête, grêle et tous autres dégâts liés à des causes naturelles. Il appartient au client de vérifier d'être assuré pour de tels cas.

Proxi-Park décline toute responsabilité en cas de panne, de crevaisons pouvant résulter d'une crevaison lente antérieure à la prise en charge du véhicule, en cas de fissures du pare-brise pouvant résulter de variations de températures. Concernant la batterie du véhicule, si celle-ci est déchargée, Proxi-Park s'autorise à démarrer celle-ci au moyen de câbles de démarrage. Après un reboutage de la batterie, si celle-ci ne redémarre pas pour les raisons suivantes : batterie HS ou fin de vie, Proxi-Park ne sera pas tenu responsable. Dans de tel cas, il incombera au client à son retour de voyage de faire intervenir un dépanneur et ceci à ses frais. Aucune réclamation ne pourra être faite à Proxi-Park.

Le client est tenu de respecter les horaires et assume toutes les conséquences d'un retard, y compris une annulation de la réservation pour non-présentation au-delà d'une heure de retard.

Si un client arrive en retard à l'heure du rendez-vous prévu (horaire de départ de la navette), il sera acheminé par la prochaine navette en fonction des places disponibles et dans la mesure où cela ne pénalisera pas les autres clients ayant respecté l'horaire de rendez-vous.

Proxi-Park se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne, dont le comportement peut causer un trouble grave au reste du groupe ou pouvant mettre en danger la sécurité des autres : agressivité, non-respect des autres participants, consommation d'alcool ou cigarettes dans les véhicules. Aucune indemnité n'est due à la personne exclue dans ce cas.

#### Article 7 - Réclamation

Toute demande d'informations, de précisions et de réclamations éventuelles doit être adressée par courriel à l'attention de la direction via l'adresse suivante :

[contact@proxi-park.fr](mailto:contact@proxi-park.fr)

. En effet, seuls les mails qui passent par cette adresse seront traités. Les mails envoyés d'une autre manière peuvent être interceptés et bloqués temporairement ou définitivement par un anti-spam.

En outre vous pouvez nous adresser un courrier postal à l'adresse de l'entreprise (voir plus haut).

#### **Article 8 - Collecte des données personnelles**

La collecte de données personnelles par la société Proxi-Park se fait en respect des dispositions de la loi informatique et liberté de 1978. Le client consent à ce que ces informations soient utilisées par Proxi-Park dans le cadre de son activité afin de constituer un fichier clients. Sauf autorisation expresse de l'intéressé lors de la réservation, Proxi-Park s'engage à ne pas transmettre ces informations. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

#### **Article 9 : Droit d'auteur et propriété intellectuelle**

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images, architecture du site et base de données présents sur le site <http://www.Proxi-Park.fr/> sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. A ce titre, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle. Il est cependant strictement interdit aux clients, aux collaborateurs ainsi qu'aux concurrents, de copier, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autres les informations présentes sur le site Proxi-Park.fr

En conséquence, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable de Proxi-Park SAS.

Toute reproduction totale ou partielle du catalogue du site <http://www.proxi-park.fr/> comprenant l'ensemble des offres publiées est strictement interdite. Tous les éléments cités sont soumis à un droit strict de reproduction tel que défini dans le code de la propriété intellectuelle et limité à l'affichage des pages sur son écran. Toute autre reproduction est strictement interdite.